

Séance du 13 mars 2025 à 18 heures

Date de Convocation 06 mars 2025

<p>Membres en exercice : 35</p> <p>Présents : 23</p> <p>Votants : 29</p> <p>Pour : 29</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille Vingt-cinq et le 13 mars, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Flore THEROND, Alain CHMIEL, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSCH, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Bruno COMMANDRE, Régine DOUSSIERE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Roselyne PRADEILLES, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Alain ARGILIER pouvoir à Daniel GIOVANNACCI, Michel CAPONI pouvoir à Gisèle ROSSETTI, Sébastien MOREAU pouvoir à Gérard PÉDRINI, Daniel REBOUL pouvoir à René JEANJEAN, Bernard RIEU pouvoir à Maurice DUNY, Jean WILKIN pouvoir à François ROUVEYROL,</p> <p>Excusés : Alain ARGILIER, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Jaclyn MALAVAL, Sébastien MOREAU, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Jean WILKIN</p> <p>Absents : Serge VEDRINES, Emmanuel ADELY, Damien ARMAND</p> <p>Présents non votants :</p>
---	---

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel GIOVANNACCI

DELIB-2025-020B - COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE GENETTE VERTE

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2025-020 POUR ERREUR MATÉRIELLE

Le Conseil communautaire,

APRÈS avoir approuvé le Compte de Gestion 2024,

CONSIDÉRANT les grands équilibres du Compte Administratif 2024 du Budget annexe de la Genette Verte qui se présentent comme suit :

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Budget 2024	CA 2024
011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	164 600,80	149 299,44
012 - CHARGES DE PERSONNEL	161 500,53	158 076,13
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 000,00	7 000,00
66 - CHARGES FINANCIERES	1 000,00	818,79
67- CHARGES SPECIFIQUES	-	-
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 169,49	50 169,49
Total dépenses de fonctionnement	384 270,82	365 363,85

Chapitre	Budget 2024	CA 2024
002- Résultat de fonctionnement reporté	2 925,55	2 925,55
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTE	22 011,84	23 506,00
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	355 061,00	355 914,93
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	-
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 272,43	4 272,43
Total recettes de fonctionnement	384 270,82	386 618,91

• **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Budget 2024	CA 2024	RAR 2024
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 800,00	2 793,25	
1001- REHABILITATION GENETTE VERTE	202 294,02		102 772,71
1002- MATERIEL	4 290,09	3 117,41	
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 272,43	4 272,43	
041- Opérations patrimoniales	-	-	
Total dépenses d'investissement	213 656,54	10 183,09	102 772,71

Chapitre	Budget 2024	CA 2024
001 - Solde d'exécution sect° d'investissement	156 967,09	156 967,09
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 944,96	2 171,75
21 - Immobilisations corporelles	3 575,00	
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 169,49	50 169,49
041- Opérations patrimoniales	-	-
Total recettes d'investissement	213 656,54	209 308,33

• **RÉSULTAT**

De ce fait, le résultat brut global 2024 du Budget annexe de la Genette Verte est de + 220 380,30 euros, le résultat net global de l'exercice (prenant en compte les restes à réaliser) est de + 117 607,59 euros.

Ces résultats seront repris en intégralité, dans le Budget Primitif 2025.

Le résultat de l'exercice se décompose de la façon suivante :

Budget annexe Genette verte	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture CA 2024	Résultat des RAR 2024	Résultat net
Investissement	156 967,09		42 158,15	199 125,24	- 102 772,71	96 352,53
Fonctionnement	2 925,55		18 329,51	21 255,06		21 255,06
Total	159 892,64		60 487,66	220 380,30	- 102 772,71	117 607,59

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le 21/3/25

ID: 048-200069161-20250313-DE_2025_020B-DE

Après que Monsieur Henri COUDERC, Président, se soit retiré et après l'unanimité des votants,

APPROUVE le Compte Administratif 2024 du Budget annexe de la Genette Verte ;

CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Comptable Public relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser ;

VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

DONNE acte de la présentation des états annexes obligatoires ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

La Vice-Présidente,
Flore THEROND



Le secrétaire de séance,
Daniel GIOVANNACCI

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be "D. GIOVANNACCI".

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.